



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE BUC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 02 novembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	7
Votants	8

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
25/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoint au Maire

Isabelle BRUHL-BASTIEN, Candy KUPCZAK Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Damien FELEGE ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER

Absent(e)(s): Valérie PREVOT, Dominique CHESNEL

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adopt ion du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignat ion d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** ECOLE – Convent ion de mise à disposit ion de locaux dans le cadre de l'act ion e-PERI&SCHOOL
- Point n° 4** FINANCES – Applicat ion du référént iel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- Point n° 5** ELUS – Modificat ion de la délibérat ion 2020-10 – Nominat ion aux commiss ions extérieures
- Point n° 6** TAXE AMENAGEMENT – Modalités de reversement au Grand Belfort Communauté d'Agglomérat ion de la taxe d'aménagement
- Point n° 7** BOIS – Campagne d'affouage sur pied 2022-2023
- Point n° 8** BOIS – Campagne d'affouage façonné 2022-2023
- Point n° 9** BOIS – Arrêt des rôles d'affouage
- Point n° 10** CDG 90 – Sout ien au diplôme universitaire gest ionnaire administrat if – Secrétaire de Mairie
- Point n° 11** INFORMATION – Débat sur le rapport de la Cour des Comptes
- Point n° 12** ECLAIRAGE PUBLIC – Réduct ion du temps de l'éclairage public

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15
Pierre-Alain est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adopt ion du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

ECOLE**Convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'action e-PERI&SCHOOL**

Monsieur le Maire explique que l'institutrice de Buc a demandé à entrer dans le dispositif proposant des ateliers favorisant l'action numérique.

Ces ateliers, d'une durée de 2 heures chacun, ont lieu sur tout un trimestre. Il convient de mettre à disposition les locaux de l'école. Le Maire est donc invité à signer une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition d'une salle de classe pour la participation de l'école de Buc.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux dans le cadre de l'action E-péri&school du projet « transformation d'un territoire industriel »

FINANCES**Application du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2023**

La commune de Buc a demandé à passer au référentiel M57, qui sera obligatoire à partir de 2024. Il s'agit de la nomenclature budgétaire et comptable la plus récente sur le secteur public local et la commune a eu l'accord de la DGFIP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la présente délibération donnant mandat au Centre de Gestion pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents y afférents

ELUS**Modification de la délibération 2020-10 – Nominations aux commissions extérieures**

Suite à l'adhésion de la commune à la COFOR, il convient de modifier la délibération 2020-10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE COMPLETER** la délibération désignant désormais la constitution des commissions extérieures, comme suit :

Grand Belfort	Titulaire <i>Suppléant</i>	Edith PETEY <i>Philippe CUSENIER</i>
Syndicat du RPI	Titulaire Titulaire Titulaire <i>Suppléant</i> <i>Suppléant</i>	Didier SACKSTEDER Candy KUPCZAK Damien FEGELE <i>Philippe CUSENIER</i> <i>Pierre-Alain SOYER</i>
Conseil d'Ecole	Titulaire <i>Suppléant</i>	Didier SACKSTEDER <i>Candy KUPCZAK</i>
Correspondant défense	Titulaire <i>Suppléant</i>	Pierre-Alain SOYER <i>Philippe CUSENIER</i>
Syndicat Intercommunal de la Fourrière	Titulaire <i>Suppléant</i>	Philippe CUSENIER <i>Dominique CHESNEL</i>
Opales	Titulaire <i>Suppléant</i>	Pierre-Alain SOYER <i>Valérie PREVOT</i>

Territoire d'Énergie 90	Titulaire <i>Suppléant</i>	Valérie PREVOT <i>Pierre-Alain SOYER</i>
CLECT	Titulaire <i>Suppléant</i>	Didier SACKSTEDER <i>Edith PETEY</i>
Sécurité Routière	Titulaire <i>Suppléant</i>	Hervé WIAND <i>Dominique CHESNEL</i>
COFOR	Titulaire <i>Suppléante</i>	Philippe CUSENIER <i>Valérie PREVOT</i>

TAXE AMENAGEMENT

Modalités de reversement au Grand Belfort Communauté d'Agglomération de la taxe d'aménagement

Inscrit dans le cadre de la loi du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, une obligation de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est prévue.

Par délibération du 13 octobre 2022, le Grand Belfort Communauté d'Agglomération a proposé un reversement de 0%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ADOPTER** le principe de reversement de 0% de la part communale de taxe d'aménagement au Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
- **DE DECIDER** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2022 sachant que les délibérations produiront leurs effets tant qu'elles ne seront pas rapportées ou modifiées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

BOIS

Campagne d'affouage sur pied 2022-2023

Monsieur le Maire explique que la campagne d'affouage sur pied doit démarrer. Il convient donc de fixer les modalités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DESTINER** le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins) de la parcelle **3-af** (3.64 ha)
Type de travail à réaliser :
 - Coupe sanitaire de frênes dépérissant et éclaircie du taillis de charme
- **DE DESIGNER** comme garants :
 - * Didier SACKSTEDER
 - * Philippe CUSENIER
 - * Valérie PREVOT
- **D'ARRETER** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **DE FIXER** le volume des portions à 20 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- **DE FIXER** le montant total de la taxe d'affouage à 8 € le stère par lot de 20 stères ;
- **DE FIXER** les conditions d'exploitation suivantes :
 - * L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.

- * Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
- * Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2023**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
- * Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2023** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
- * Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
- * Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents.

BOIS

Campagne d'affouage façonné 2022-2023

Monsieur le Maire explique qu'il convient également de délibérer sur l'affouage façonné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DESTINER** le produit des coupes (chablis, houppiers, taillis, produits abandonnés) des parcelles de la forêt communale (49 ha)
Type de travail à réaliser :
 - Nettoyage des produits disséminés pour les valoriser en affouage façonné.
- **DE DESIGNER** comme garants :
 - * Didier SACKSTEDER
 - * Philippe CUSENIER
 - * Valérie PREVOT
- **D'ARRETER** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **DE FIXER** le montant total de la taxe d'affouage à 40 € le stère ;
- **DE FIXER** les conditions d'exploitation suivantes :
 - * L'exploitation se fera en bois façonné encadré par la commune dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - * Les bénéficiaires de l'affouage façonné se voient délivrer des produits issus du façonnage de taillis, de perche, de brin, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Les lots d'affouages façonnés seront mis à disposition en bordure de route carrossable par la commune.
 - * Le délai d'enlèvement est fixé au **31 août 2023** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - * Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

BOIS**Arrêt des rôles d'affouage 2022-2023**

Suite à ces délibérations, il convient d'arrêter les rôles d'affouage pour 2022-2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ARRÊTER** les rôles d'affouage 2022-2023
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents.

CDG 90**Soutien au diplôme universitaire gestionnaire administratif – Secrétaire de mairie**

Monsieur le Maire informe que les Centres de Gestion du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône demandent à la Région Bourgogne-Franche-Comté un engagement ferme pour soutenir financièrement le Diplôme Universitaire « Gestionnaire Administratif – Secrétaire de Mairie ». Il est également rappelé que la formation professionnelle est une compétence régionale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la motion concernant la formation des secrétaires de mairie DU GASM
- **D'AFFIRMER** leurs soutiens aux Centres de Gestion de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

INFORMATION**Débat sur le rapport de la Cour des Comptes**

Monsieur le Maire a évoqué les remarques de la Cour des Comptes à l'encontre de Grand Belfort Communauté d'Agglomération

ECLAIRAGE PUBLIC**Réduction de temps de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire. Il dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression et de limitation de l'éclairage.

Monsieur le Maire expose que la question de l'éclairage public est devenue un enjeu majeur pour les collectivités territoriales, à la fois énergétique, économique et écologique.

Il propose donc de réduire l'éclairage public de 23h30 à 5h du matin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la réduction de l'éclairage public de 23h30 à 5h00 à compter du 07 novembre 2022

QUESTIONS DIVERSES

Capteurs de CO2	L'achat d'un détecteur de CO2 pour l'école de Buc est envisagé
Prêt salle communale	Monsieur le Maire rappelle la demande d'un habitant que la salle ne soit pas prêtée gracieusement au catéchisme (ce qui ne serait pas possible au vu de la loi de séparation de l'église et de l'état de 1905). Monsieur le Maire donne lecture du retour de la Préfecture du Territoire de Belfort et propose que le prêt gracieux soit conservé au vu de la réponse de la Préfecture. Le règlement de la salle sera revu lors du prochain conseil
Colis des aînés	Edith présente les paniers confectonnés avec « Esprit Paysan » d'Andelnans.

	Les élus valident ces paniers.
Maison fragilisée	Monsieur le Maire explique qu'à la demande d'un habitant, un expert a été mandaté par la mairie pour savoir s'il y a besoin de prendre un arrêté de mise en sécurité ou de mise en sécurité immédiate. Des relevés sur la maison située Rue de Bavilliers seront faits pas le Maire durant 6 semaines et un arrêté sera prise si des mouvements sont constatés.
Cérémonies	La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument du cimetière Rue Charles de Gaulle à 11h La cérémonie de la libération de Buc aura lieu le 19 novembre à 11h au monument situé Rue de la 5 ^{ème} DB à 11h Les cérémonies seront suivies d'un apéritif à la salle « La Conviviale »
Vœux du Maire	Le conseil a évoqué la possibilité de faire les vœux du Maire en extérieur (sous des tonnelles). Ce point est acté pour le 07 janvier 2023. L'heure restera à confirmer.

La séance est levée à 21h15

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale <i>Absente</i>	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Ayant donné procuration à Pierre-Alain SOYER</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Absente</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal

